

EAU ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences eau et assainissement sont des compétences obligatoires pour la communauté d'agglomération. En 2022, la communauté d'agglomération investit au total plus de 28 Millions dans des travaux. Essentiels à la qualité de vie quotidienne des habitants, ces investissements sont également indispensables pour la préservation de notre environnement.

[Consulter les projets eau et assainissement](#)

COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS



**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**



**ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**



EAU POTABLE



GEMAPI



**GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES**

CONTACT

Service Eau Potable et Assainissement

Tél : 01 60 22 95 55

Envoyer un message /contactez-nous/

Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie
BP 44 – 22 avenue du Général Leclerc
77261 LA FERTE-SOUS-JOUARRE CEDEX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

Nous contacter



Copyright 2025 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie